

# Information à nos femmes enceintes et leurs familles concernant le nouveau coronavirus (COVID-19)

(29.10.2020)

On ne dispose actuellement que de peu d'informations par rapport au taux d'infection au COVID-19 chez les femmes enceintes. Des études récentes tendent toutefois à montrer que les femmes enceintes atteintes du Covid-19 courent un risque accru de contracter une forme sévère par rapport aux autres femmes du même âge. Pour cette raison, depuis le 5 août 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) considère que les femmes enceintes font partie des personnes vulnérables (v. [site web](#) OFSP).

Suivez [les règles d'hygiène et de conduite](#) prescrites par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP):

**GARDER SES DISTANCES (1,5 m)** par rapport aux autres personnes.  
**RENONCER AUX POIGNÉES DE MAINS.**  
**PORTER UN MASQUE** si on ne peut pas garder ses distances.  
**SE LAVER LES MAINS** régulièrement avec du savon.  
**TOUSSER ET ÉTERNUER DANS UN MOUCHOIR OU DANS LE CREUX DU COUDE.**

- Aucune malformation due au virus n'a pu être observée jusqu'ici chez des enfants de femmes atteintes de Covid-19. Dans des cas très rares, le placenta peut être infecté et lésé par le virus, de sorte que la croissance de l'enfant à naître peut se ralentir avant la naissance. A l'heure actuelle, peu d'informations sont disponibles sur les effets d'une infection en début de grossesse. **Nous vous proposons toutefois un suivi adapté individuel.**
- **Dans l'environnement professionnel**, votre employeur est tenu de garantir votre sécurité. La Loi sur le travail et l'Ordonnance sur la Protection de la Maternité (OProMa) offrent une protection spécifique aux travailleuses enceintes (v. [le site](#) du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco)). Si possible, les femmes enceintes devraient travailler à domicile (télétravail). Une interdiction d'affectation n'est indiquée que si les mesures de protection contre une exposition au Covid-19 semblent insuffisantes sur votre lieu de travail. Veuillez contacter votre gynécologue, si votre employeur ne peut garantir cette sécurité.
- **Quand dois-je me faire tester au Covid-19?** En cas de difficultés à respirer, de toux ou de fièvre, de diarrhées, perte de l'appétit ou perte soudaine de l'odorat ou du goût. Dans l'attente du résultat, restez à la maison. Avant de consulter pour un test, **prenez toujours contact par téléphone** avec votre médecin de famille ou la sage-femme du Centre hospitalier Bienne: **tél. 032 324 17 25** ou la Corona-hotline **032 324 24 24**.
- **Les échographies de grossesse et les examens de routine** pendant la grossesse se font ainsi que vous l'avez convenu avec votre gynécologue ou votre sage-femme. Votre partenaire ou conjoint peut vous accompagner aux examens d'échographie, mais veuillez venir seul pour les autres examens.
- Si vous souhaitez une consultation de sage-femme par téléphone pour clarifier vos questions/vos souhaits concernant la naissance et le postpartum, vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le **032 324 17 25**.
- **Votre partenaire peut être présent lors de l'accouchement/la naissance.** Le personnel s'efforce également de garder une certaine distance et de limiter le temps de contact direct.
- Si vous avez été testée positive au Covid-19 et que la naissance commence, informez-nous par téléphone avant de venir. Vous serez prise en charge dans une salle d'accouchement isolée.
- Une séparation de la mère et du nouveau-né **après la naissance** n'est pas recommandée à l'heure actuelle. L'allaitement de votre nouveau-né est recommandé. **La visite du partenaire/père de l'enfant est autorisée**, nous vous demandons toutefois de limiter vos déplacements dans l'hôpital.

Votre équipe de la Clinique de Gynécologie et Obstétrique